



Ministère de la Transition Écologique
Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les Collectivités Territoriales
Ministère de la Mer

DREAL, DDT(M), DIR, CEREMA, VNF,
Dans tous les services et établissements publics de l'État,
les ministres veulent faire passer en force leurs « restructurations »

Face à ce démantèlement des missions publiques et des droits statutaires,
les agents expriment leur colère et cherchent à résister.

FORCE OUVRIÈRE est avec eux pour renforcer cette résistance !

Les faits se multiplient et démontrent la violence avec laquelle le gouvernement et ses ministres appliquent à marche forcée, les lois, décrets, arrêtés ou circulaires qui pleuvent sur la Fonction publique, ses services, et leurs agents.

Une violence et une précipitation qui dévoilent, de manière criante, la vérité sur l'ampleur et les conséquences sociales et humaines de ces textes.

Non seulement il faut casser, mais il faut le faire vite, très vite, y compris en bafouant les droits les plus fondamentaux :

- L'arrêté de restructuration des DREAL n'est pas encore validé par la Fonction publique ? Peu importe, les organigrammes sont faits, les bourses aux postes publiées... et les premiers agents placés !!
- Il faut déménager des bureaux, déplacer des agents dans une DDT(M) suite à la mise en place du SGC ? Une réunion « informelle » est vite convoquée, pas la peine de convoquer un CHSCT !! Protéger la santé physique et mentale des agents, face à cette grande instabilité organisée, n'est pas la priorité de l'administration !
- Il y a encore des crédits pour l'entretien routier dans les DIR, mais pas les effectifs pour réaliser les travaux ? Pas grave, il suffit de baisser le niveau de service, « prioriser »... et y compris donner au privé !!
- Il y a encore des crédits pour les voies navigables (VNF), mais plus assez d'agents pour les consommer ? Il suffit de fermer des secteurs à la navigation, d'externaliser les tâches ou de mettre le personnel en burn-out... mais surtout éviter d'embaucher !
- La réorganisation est soi-disant urgente au CEREMA et le calendrier serré ? Pas de problème, l'impasse est faite sur le dialogue social et l'écoute sur les conséquences sur les agents !

La pression est permanente, en assénant ce message aux agents « *votre intérêt est de vous positionner au plus vite, car les premiers auront les meilleurs postes pour leur carrière, au moment où ces postes vont se faire de plus en plus rares !* ».

On pousse à partir, à accepter la restructuration... mais « *bon, l'arrêté n'est pas signé, donc vous n'aurez pas la prime de mobilité...* ». Sans dire que la DGAFP refuse précisément de payer les primes par rétroactivité !!

Et c'est ainsi dans tous les services : écraser les acquis statutaires, les primes, la technicité, les missions. Détruire tout l'édifice qui signifie être fonctionnaire de l'État.

Oui mais,

- Dans cette DREAL, FO a initié une pétition pour exiger l'arrêt immédiat des restructurations des DREAL, en listant tous les droits acquis qu'il s'agit de respecter avant toute mobilité,
- Dans cette DDT, FO a exigé la convocation du CHSCT, en faisant référence à l'article 34 du décret du 11 avril 2011 relatifs aux CHSCT,
- Dans Le corps des TSDD, FO a décidé de rassembler tous les éléments constitutifs du « *statut particulier* » du 18 septembre 2012, pour se doter de tous les moyens face à la prétention du gouvernement de tout niveler, par la mise en place des CAP par catégorie, niant les statuts nationaux des corps,
- Dans d'autres corps de fonctionnaire et de personnels non titulaires, on se mobilise autour des droits des agents (mobilités, promotions,...) pour les faire respecter et on interpelle l'administration à tous les niveaux décisionnels y compris par voie judiciaire,
- Chez les agents des DIR, FO décide de s'adresser :
 - > aux élus pour les alerter sur les conséquences de la décentralisation des réseaux routiers auprès des collectivités territoriales,
 - > auprès des usagers/citoyens pour leur expliquer la réalité du démantèlement en cours, avec la suppression de dizaines de centres d'entretien et d'intervention (CEI), et le recours de plus en plus systématique au privé, donc au service payant.
- Au CEREMA, FO a engagé une procédure judiciaire dénommée « référé » pour retarder la mise en place du projet de service et permettre de protéger la santé physique et mentale des agents lors de leur réorientation professionnelle,
- À VNF, FO a boycotté le CTU Central qui présentait le Contrat d'Objectif et de Performance (COP), véritable régression pour les conditions de travail des agents et des niveaux de service aux usagers de la voie d'eau

N'est-ce pas la voie à suivre ?

Ces résistances-là, même si sectorielles, ne s'inscrivent-elles pas dans la construction d'une riposte plus large, plus profonde, capable de faire cesser cette avalanche destructrice ?

Et nous le savons : ailleurs, dans d'autres secteurs publics, une même résistance s'exprime :

- Dans l'enseignement, où de multiples grèves ont lieu dans les lycées et collèges, en pleine période de vacances de février, contre la « carte scolaire » qui vise à supprimer encore des centaines de classes et de postes pour la rentrée 2021,
- Dans les hôpitaux, où plus personne ne peut masquer la politique du gouvernement qui continue de supprimer des lits et des emplois,
- Dans les collectivités locales, où plusieurs actions sont engagées contre l'augmentation du temps de travail alors que là aussi, les salaires sont bloqués.

FORCE OUVRIÈRE soutient tous ces combats, et appelle à leur extension et amplification. Rien ne saurait nous faire accepter une telle remise en cause de nos droits et acquis, constitutifs du fondement de la République « *une et indivisible* », qu'assure le travail quotidien des fonctionnaires.

**La colère est légitime,
les résistances et refus de la destruction sont légitimes.
La défense de chaque parcelle de nos droits,
c'est l'actualité de cette année 2021 !**

MTE – MCTRCT – MM Permanence SNP2E-FO

Plot I – 30, passage de l'Arche 92055 LA DÉFENSE CEDEX 04

Téléphone : 01 40 81 24 20

Mél : fo-snp2e.syndicats@i-carre.net - Site Internet : <http://www.snp2e-fo.syndicat.min-e2.fr/>